

## Conseiller en environnement: de la réglementation à l'économie circulaire

 301 h     3 300,00 €

### Public

Cette formation s'adresse aux (futurs) responsables des questions environnementales au sein d'organismes professionnels, privés ou publics\*.

\*La formation répond au Livre Ier du Code de l'environnement, tel que modifié par le décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'Environnement et de l'AGW du 20 décembre 2007 portant exécution de ce décret dans le cadre de la subvention pour l'engagement et le maintien de conseiller en environnement au sein de communes.

### Prérequis

Cette formation cible un public capable d'établir des liens réguliers avec un contexte professionnel (secteur privé ou public). Des connaissances de base dans le domaine scientifique sont un atout pour appréhender les thématiques abordées. Un intérêt envers les enjeux environnementaux actuels et une envie de s'investir dans une formation de longue durée sont nécessaires.

### Objectifs

A l'issue de la formation, le participant aura une vision globale des enjeux environnementaux majeurs qu'il pourrait être amené à gérer dans un cadre professionnel. La formation comprend un tronc commun et des parties spécifiques ciblant les conseillers en environnement au sein de services publics (par exemple, des communes) ou au sein d'entreprises et organismes privés.

La formation comprend un tronc commun et des parties spécifiques ciblant la fonction de conseiller en environnement au sein de services publics ou d'entreprises et organismes privés.

#### Les modules s'articulent comme suit :

- Législation environnementale et permis
- Emissions carbone : énergie et mobilité
- Eau, sol, produits dangereux, amiante, biodiversité
- Déchets, ressources, éco-conception
- Approche de l'économie circulaire et management environnemental
- Attentes des consommateurs et communication

Le programme détaillé peut être envoyé sur demande: [formation.continue@centreifapme.be](mailto:formation.continue@centreifapme.be) ou 04/229.84.20.

\*La formation répond au Livre Ier du Code de l'environnement, tel que modifié par le décret du 31 mai 2007 relatif à la participation du public en matière d'Environnement et de l'AGW du 20 décembre 2007 portant exécution de ce décret dans le cadre de la subvention pour l'engagement et le maintien de conseiller en environnement au sein de communes.

### Informations pratiques

> **Droit d'inscription**

3 300,00 €

 Cette formation est agréée "chèques formation".

> **Horaires**

 Liège

- > Du 12 janvier 2026 au 15 mars 2027
- De 8h30 à 16h15

> **Certificat - Attestation**

- Attestation de participation (un pourcentage minimum de présence est requis)
- Certificat de réussite en cas de réussite de l'épreuve de fin de formation.

Une certification (facultative) sera organisée en fin de formation : le participant rédigera un travail de fin de d'études (document écrit) coté sur un sujet de son choix. Ce travail sera ensuite défendu devant un jury de professionnels. En cas de réussite, le participant reçoit un certificat de réussite du Centre de formation.

> **Aides sectorielles à la formation**

Pouvez-vous bénéficier d'une aide sectorielle ? Pour en savoir plus, consultez l'onglet **Fonds sectoriels de formation (<http://www.formation-continue.be/vpage-1195-2-Fonds-sectoriels-de-formation>)**

Cette formation est payable par Chèques-Formation mais également par Chèques-Formation Eco-climat. Plus de renseignements via cette page: <https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-cheque-formation.html> (<https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-cheque-formation.html>).

> **Partenaires**

Cette formation est organisée en collaboration avec **UCM Environnement (<https://www.ucm.be/Environnement>)**.

# **Conseiller en environnement: de la règlementation à l'économie circulaire - Les lundis du 12/01/2026 au 15/03/2027 de 08h30 à 16h15, Liège**

## **Organisation**

Cette formation s'organise en présentiel avec des visites.

## **Renseignements**

Une séance d'information sur la formation sont organisées et animées par Pratima PAULUS , coordinatrice technique, formatrice et conseillère en environnement chez UCM Environnement. Lors de celles-ci, l'ensemble des modalités pratiques et des contenus de formation seront détaillés. Un moment de questions-réponses est prévu. Les séances d'informations se tiendront à Liège (Boulevard Sainte Beuve 1) :

- Le 25/11/2026 de 18h00 à 19h30

L'inscription aux séances d'information est conseillée et se fait via : **Conseiller en environnement: de la règlementation à l'économie circulaire - Séance d'information | Formation Continue (<https://www.formation-continue.be/product/3564>)**

**Remarque:** la formation est payable par Chèques-Formation mais également par Chèques-Formation Eco-climat. Plus de renseignements via cette page: <https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-cheque-formation.html> (<https://www.leforem.be/entreprises/aides-financieres-cheque-formation.html>) .

**€ 3 300,00 € ou 301 Chèques-Formation**

**[ ] Dates de formation**

Les lundis du 12/01/2026 au 15/03/2027 de 08h30 à 16h15

**Horaire**

De 8h30 à 16h15

**[ ] Liège, Sainte Beuve**

Boulevard Sainte-Beuve, 1

4000 Liège

Belgique

[inscription-sainte-beuve@centreifapme.be](mailto:inscription-sainte-beuve@centreifapme.be)

[04/229.84.20](tel:04/229.84.20)

**Formateur**

Des experts d'UCM Environnement ainsi que de nombreux experts de terrain spécialisés dans les matières abordées.